

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité ÉHDAA

Compte rendu de la séance ordinaire du comité des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le 13 novembre 2019, à 19 h ,
au siège social de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe.

Sont présentes ou présents, mesdames et messieurs :

Yannick Fortin	Président, Commissaire ÉHDAA
Daniel Malenfant	
Marilyn Perreault-Larochelle	Vice-présidente
Alexandra Birtz	
Mélanie Madore	
Marie-Josée Continelli	
Emmanuelle Provost	
Caroline Lussier	
Julie Vaillancourt	Représentante au Comité de parents
Sophie Lamontagne	Représentante personnel enseignant
Marcel Cyr	Représentant du personnel enseignant
Caroline Germain	Représentante de la direction générale

Sont absentes, mesdames :

Renée-Claude Paré	Représentante des organismes extérieurs
Stéphanie Allard	
Kim Godin	
Anne Willo	
Josiane Tellier	Représentante du personnel de soutien
Claudine Cabana	Représentante des directions d'école

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité ÉHDAA

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h06, monsieur Yannick Fortin, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il y a une coquille (2 points 10.0). Le point Rapport du délégué au Comité de parents devrait être en 11 et la levée de la séance en 12.0

L'adoption de l'ordre du jour tel que corrigé est proposée par Alexandra Birtz.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 septembre et suivis

Daniel Malenfant propose l'adoption du procès-verbal dès que déposé.

Aucun suivi.

4. Parole au public

Un parent demande si un service existe pour les adultes autistes à la CSSH.

La réponse de la CS est que oui, mais ça s'adresse à une clientèle spécifique, selon le programme. Possibilité de faire venir les responsables pour parler de ces services.

La présidente du conseil d'établissement de l'école Raymond explique la réalité des élèves qui fréquentent cet établissement. Elle explique que les statistiques ne représentent peut-être pas les réussites réelles de l'école. Que les élèves qui fréquentent cette école sont bien encadrés dans ce milieu restreint et apprécient cet encadrement rassurant dans lequel ils connaissent des réussites au niveau de leur estime et leur motivation, tout en développant leur potentiel.

Elle questionne Mme Germain sur les motivations à fonder cet établissement en 2007. Cette dernière doute de l'existence de ces infos, mais fera la recherche demandée.

5. Information de Caroline Germain concernant le projet d'organisation d'une offre de services plus inclusive dans les écoles secondaires de la CSSH

Madame Germain nous présente le projet de réorganisation tout en expliquant l'offre de services en classes spécialisées à la CS.

Madame Germain va s'informer des chiffres du nombre d'élèves transférés de Fadette vers l'adaptation scolaire à travers les années.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité ÉHDAA

6. Discussions en vue de faire un avis sur la consultation

Un tour de table fut effectué pour connaître les positions des membres.

Il y a consensus sur le fait d'offrir les classes ESI, TC\ répit à PHD, Casavant et PRO ainsi que la classe ILSS à Fadette.

Certains (4 membres présents sur 11) sont catégoriques : l'école Raymond telle qu'elle est doit demeurer.

Le reste des membres sont mitigés. Ils sont d'accord pour un continuum à la PHD, Casavant et la PRO, mais ont des inquiétudes.

Ils insistent sur le fait que l'expertise de l'école Raymond doit être conservée précieusement. Ils demandent que les services soient maintenus au niveau du nombre des intervenants et des enseignants.

Ils souhaiteraient que le sentiment d'appartenance à un milieu restreint que ressentent les élèves ont à Raymond soit recréé à la PHD et à Casavant.

Certains mentionnent qu'avec la fermeture de Raymond, le recours à une autre option pour un élève qui ne fonctionne pas dans son milieu disparaît. L'option d'un milieu plus encadrant et à échelle réduite est gagnante.

Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu qu'un avis sera préparé par le président et la secrétaire et qu'il sera envoyé aux membres pour approbation. Les membres ne souhaitent pas se faire entendre le 5 décembre, mais émettrons l'avis pour le 26 novembre afin que le Conseil des Commissaires en tienne compte.

7. Rapport de la trésorerie

Point reporté à la prochaine séance.

8. Création de sous-comités pour 2019-2020

Point reporté à la prochaine séance.

9. Retour sur les formations FCPQ

Point reporté à la prochaine séance.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité ÉHDAA

10. Rapport du commissaire représentant EHDAA

Point reporté à la prochaine séance.

11. Rapport du représentant au Comité de parents

Point reporté à la prochaine séance.

12. Levée de la séance

À 21h42, la levée de la séance est proposée par Yannick Fortin.

**TOUTES DISCUSSIONS ET TOUS LES AVIS DONNÉS PAR LE COMITÉ EHDAA
DOIVENT L'ÊTRE DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT DE L'ÉLÈVE.**

Yannick Fortin
Président

Brigitte Gaudreau\E. Provost
Secrétaire